



P LAN DE SOUTIEN

au Commerce et à l'Artisanat de proximité





Sollicité début 2010 pour présider la nouvelle Union Commerciale UC3L, je suis heureux de constater aujourd'hui qu'une dynamique s'est développée au sein de cette union.

Un travail de toute une équipe a permis de faire adhérer à notre action trente commerçants et artisans. Je remercie la Ville de répondre favorablement à chaque sollicitations et le plan de soutien qui est lancé ici avec elle constitue une opportunité précieuse à saisir.

Au cours de l'année 2010, l'Union a réussi à mener à son terme deux opérations : la fête des mères et la fête de Noël. Des paniers garnis et un chèque de 1000€ ont été remis aux gagnants. Deux nouvelles opérations sont en cours pour cette année 2011. Ce plan nous aidera à faire encore mieux.

Merci d'avance de votre engagement.
Votre dévoué président,

Pascal LEROY

Président de l'Union Commerciale de Lys-lez-Lannoy

En Mairie de Lys-lez-Lannoy

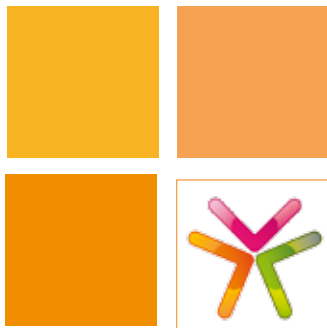
Un service à votre écoute pour vous orienter, répondre à vos questions et vous présenter les dossiers de demande de subventions :

Service Economie / Commerces

Roselyne Bambrugge

economie@mairie-lyslezlannoy.com

03 20 75 27 07 poste 190 - sur rendez-vous



Mesdames, Messieurs,

En ce mois de juin 2011, la Ville de Lys-lez-Lannoy lance, pour vous et à vos côtés, un Plan de soutien au commerce et à l'artisanat de proximité. Celui-ci se déclinera sur trois années. Il reposera sur un financement et un soutien technique importants apportés par la Ville de Lys-lez-Lannoy, complété par des financements d'Etat spécifiques (FISAC) dont nous avons souhaité vous faire profiter. La CCI et la CMA seront également à nos côtés pour répondre, ensemble, à l'enjeu du dynamisme commercial dans notre ville.

Votre mobilisation et celle de l'Union commerciale seront des éléments majeurs pour réussir dans ce projet. Nous vous proposons un partenariat « gagnant-gagnant » : engagez-vous dans les actions proposées dans ce Plan de soutien pluriannuel, et nous serons, techniquement et financièrement, à vos côtés pour démultiplier votre énergie et votre engagement.

Par ce Plan municipal de soutien à l'attention des commerçants et artisans, la Ville vous accompagne dans votre volonté d'attractivité, de modernisation et dans la valorisation de votre savoir-faire.

Ensemble, par l'opportunité que représente ce Plan de soutien, nous pourrons ainsi contribuer à la qualité, à la diversité et à l'accessibilité du commerce et de l'artisanat de proximité dans notre commune, qui sont autant de sources de « vie », d'emploi et de services pour Lys-lez-Lannoy.

Josiane WILLOQUEAUX

Maire de Lys-lez-Lannoy

Thierry DEFFAYET et PHILIPPE DEBRUILLE

Adjoint et Conseiller délégué au Commerce et à l'Artisanat

E N BREF

Un programme pour soutenir le commerce et l'artisanat de proximité

1. Les objectifs du Plan de soutien 2011-2014

Ce plan pluriannuel est principalement destiné à financer des opérations de création, de maintien, de valorisation, de modernisation ou de transmission des entreprises du commerce, de l'artisanat et des services, afin de préserver ou de développer le tissu commercial et artisanal de proximité à Lys-lez-Lannoy.

2. Quels en sont les axes d'intervention ?

■ Accompagner la dynamique commerciale à Lys-lez-Lannoy

Il s'agit de proposer une série d'actions, porteuses d'une nouvelle dynamique commerciale, en soutenant les opérations de communication collective et en fédérant au maximum l'ensemble des acteurs de la commune.

Ces actions nécessitent que les acteurs du commerce portent des projets collectifs au bénéfice de leur dynamisme.

L'Union Commerciale, la Ville de Lys-lez-Lannoy et le FISAC s'engagent pour accompagner ces démarches collectives.

■ Renforcer l'attractivité commerciale à Lys-lez-Lannoy

Il s'agit de concilier le maintien de l'offre déjà présente et de renforcer l'attractivité dans l'optique d'un développement de l'offre commerciale déjà implantée ou sous-représentée.

La complémentarité mais également, et surtout, la cohérence entre les différents types de commerces, entre les différents secteurs d'activité... est une des clés du développement économique et urbain.

La Ville de Lys-lez-Lannoy et le FISAC accompagneront financièrement les projets portés par les professionnels.

3. Quelles sont les actions financées ?

Noms de l'action	Lancement possible de l'action	Durée de l'action
Opération « Tapis Rouge »	Juin 2011	Juin 2011 à Juin 2012
Création de 4 temps forts commerciaux dans l'année	Juin 2011	Juin 2011 à Juin 2014
Démarche « Qualité Commerce »	Juin 2011	Juin 2011 à Juin 2014
Réalisation d'un guide communal des commerçants et artisans de Lys-lez-Lannoy	Juin 2011	Juin 2011 à Juin 2012
Améliorer la reprise et la transmission des entreprises commerciales et artisanales	Juin 2012	Juin 2011 à Juin 2014
Prime pour l'accessibilité des commerces de Lys-lez-Lannoy aux personnes en situation de handicap et à mobilité réduite	Juin 2011	Juin 2011 à Juin 2014
Rénovation des façades et des devantures commerciales de Lys-lez-Lannoy	Juin 2011	Juin 2011 à Juin 2014
Équiper certains commerces de Lys-lez-Lannoy d'un système d'information et de guidage pour les non ou mal-voyants	Juin 2011	Juin 2011 à Juin 2014

4. Qui peut participer et bénéficier de ce programme d'actions ?

Tous les commerçants lyssois, membres ou non de l'Union Commerciale.

A noter certaines limites :

- Pour la rénovation de façades et de devantures commerciales ainsi que pour la prime pour l'accessibilité des commerces : seuls quatre commerces seront subventionnés par an.
- Pour l'équipement de système d'information et de guidage pour les non ou mal-voyants : sept commerces par an seront accompagnés.



ACTION 1



Opération “ Tapis Rouge ”

Objectifs

- Libérer les places de stationnement à proximité immédiate des commerces.
- Améliorer l'accueil des consommateurs et clients.

Actions

Les commerçants s'engagent à libérer les places qu'ils occupent devant leurs points de vente. Ils le font savoir par un engagement affiché en magasin, le support de communication étant à préciser avec l'Union Commerciale.

“ Pour mes clients, je déroule le tapis rouge ”

(ou tout autre slogan)

Parallèlement, une diffusion gratuite de disques bleus européens aux couleurs de l'UC3L et de la Ville sera organisée auprès de la clientèle et des riverains concernés.

Périmètre de l'action : Linéaire marchand de la rue Jules Guesde

Maitre d'ouvrage : Ville de Lys-lez-Lannoy

Période de lancement : 2^{ème} trimestre 2011 (Juin 2011)

Durée de l'action : 1 an

Coût estimé : 550 € TTC

Financement : 50 % par le FISAC et 50% par la Ville de Lys-lez-Lannoy

ACTION 2

Création de 4 temps forts commerciaux

Objectifs

- Mettre en place de nouvelles opérations commerciales sur la ville pour renforcer l'attrait des commerces de proximité.
- Promouvoir les savoir-faire et la diversité de l'offre commerciale de Lys-lez-Lannoy.
- Animer la Ville et attirer de nouveaux clients.

Actions

Une concertation avec les commerçants-artisans est organisée pour établir un programme d'actions sur des animations précises, définir les dates de la campagne et la conception des messages.

Quatre opérations annuelles, ciblées sur des branches d'activités ou des fêtes spécifiques (Noël, Pâques, Mardi-Gras, Fête des Mères...) peuvent être organisées pour proposer une animation commerciale attractive et régulière.

Périmètre de l'action : Linéaire marchand de la rue Jules Guesde
Maître d'ouvrage : Union Commerciale (avec le soutien technique de la Ville)
Période de lancement : 2^{ème} trimestre 2011 (Juin 2011)
Durée de l'action : 3 ans
Coût estimé : 13 592 € TTC pour les 3 années
Financement : 50 % par le FISAC, 8,6 % par l'UC3L, 39 % par la CCI *
et 2,4 % par la CMA**

* Chambre de Commerce et d'Industrie

** Chambre des Métiers et de l'Artisanat



CTION 3

Démarche “ Qualité Commerce ”

Objectifs

- Permettre de manière individuelle, aux commerçants de s'adapter au marché et à la clientèle visée.
- Actualiser certaines connaissances (en matière de normes d'hygiène, de pratiques commerciales, etc...)
- Informer sur les nouvelles technologies et méthodes de vente et de gestion.
- Auditer une quinzaine de commerçants entre 2011 et 2013.

Actions

Les audits pourront être réalisés dès lors qu'un commerçant en fera la demande auprès de la CCI.

Ces audits permettront au professionnel de s'adapter au mieux à sa clientèle.

Ils passeront notamment par l'analyse du point de vente et de la politique commerciale...

Périmètre de l'action : Linéaire marchand de la rue Jules Guesde

Maître d'ouvrage : Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Grand Lille

Période de lancement : 2^{ème} trimestre 2011 (Juin 2011)

Durée de l'action : 3 ans

Coût estimé : 2 250 € TTC pour les 3 années

Financement : 50 % par le FISAC, 30 % par la CCI et 20 % par le professionnel



ACTION 4

Réalisation et diffusion d'un guide des commerçants et artisans lyssois

Objectifs

- Impulser une nouvelle dynamique au sein de l'Union Commerciale.
- Fédérer les acteurs autour d'un document qualitatif.
- Faire connaître à la clientèle l'ensemble de l'offre commerciale et artisanale de Lys-lez-Lannoy.

Actions

Un guide sera conçu en collaboration avec les commerçants et artisans de Lys-lez-Lannoy. Il sera imprimé à 4 000 exemplaires environ et diffusé auprès des habitants, visiteurs et entreprises de Lys-lez-Lannoy.

Périmètre de l'action : Ensemble des commerces de Lys-lez-Lannoy

Maître d'ouvrage : Ville de Lys-lez-Lannoy

Période de lancement : 2^{ème} trimestre 2011 (Juin 2011)

Durée de l'action : 1 an

Coût estimé : 2 389 € TTC

Financement : 41,8 % par le FISAC, 50% par la Ville de Lys-lez-Lannoy et 8,2 % par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat

ACTION 5

Améliorer la reprise et la transmission des entreprises commerciales et artisanales

Objectifs

- Anticiper les risques de transformation des petits commerces en logement qui fragilise la dynamique commerciale.
- Faciliter la mutation des locaux commerciaux afin de garantir leur reprise.
- Mettre en relation les cédants et les éventuels repreneurs.
- Réaliser des diagnostics.

Actions

Un suivi est engagé par le service Economie / Commerces de la Ville, en partenariat avec la CMA et la CCI.

Parallèlement, un travail de veille est effectué auprès des porteurs de projets.

Dès qu'un commerçant ou un artisan manifeste le désir de céder ou de transmettre son activité, un diagnostic qualitatif de son fond de commerce peut être engagé afin d'en identifier les forces et de le proposer à d'éventuels repreneurs.

Périmètre de l'action : Linéaire marchand de la rue Jules Guesde

Maître d'ouvrage : Région Nord-Pas-de-Calais

(dans le cadre du Programme Régional de la Création et de Transmission d'Entreprise ou PRCTE)

Période de lancement : 2^{ème} trimestre 2012 (Juin 2012)

Durée de l'action : 2 ans

Coût estimé : 13 329 € TTC sur les 2 ans

Financement : 20 % par le professionnel et 80 % par la Région Nord-Pas-de-Calais

ACTION 6

Prime pour l'accessibilité des commerces aux personnes handicapées et à mobilité réduite

Objectifs

- Adapter les commerces de Lys-lez-Lannoy aux personnes handicapées ou à mobilité réduite.
- Se conformer à la loi du 11 février 2005 et à son décret d'application du 21 décembre 2006.
- Une prime assujettie à la réalisation de travaux de rénovation de façade et de devanture accompagnera les projets des professionnels.
- Jusqu'à 12 commerces pourront bénéficier de cette prime exceptionnelle.

Actions

En complément de l'aide apportée par le FISAC pour la rénovation des façades et des devantures commerciales, une prime communale peut être allouée, au commerçant ou à l'artisan qui en fait la demande, dans le cas de travaux pour l'accessibilité de son local aux personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Cette prime communale est liée à la subvention du FISAC pour la rénovation des façades et des devantures commerciales. Ainsi, la prime ne peut être allouée que dans le cas où des travaux de rénovation ont lieu.

Périmètre de l'action : Linéaire marchand de la rue Jules Guesde

Maître d'ouvrage : Ville de Lys-lez-Lannoy

Période de lancement : 2^{ème} trimestre 2011 (Juin 2011)

Durée de l'action : 3 ans (4 commerces par an)

Coût estimé : 18 000 € TTC sur les 3 ans

Financement : 40 % par le FISAC et 60 % par la Ville de Lys-lez-Lannoy

A

CTION 7

Rénovation des façades et des devantures commerciales

Objectifs

- Offrir à la clientèle et aux visiteurs des commerces rénovés.
- Permettre au professionnel d'engager des travaux de rénovation, afin de développer et de conforter l'attractivité de son commerce.
- Apporter au professionnel les 2/3 des financements nécessaires.

Actions

Le commerçant qui souhaite bénéficier de cette aide doit prendre contact avec le Service Economie Commerces, qui vérifiera à partir du cahier des charges et des dispositions réglementaires, l'éligibilité du projet présenté.

Un dossier peut alors être monté : une fiche d'identification (n° de SIRET, extrait de KBIS...), un plan de financement (montant des investissements, nature des financements...), un devis des travaux et d'autres documents seront à communiquer. Après acceptation du projet par la Ville de Lys-lez-Lannoy et le FISAC, les travaux pourront être lancés.

Périmètre de l'action : Linéaire marchand de la rue Jules Guesde

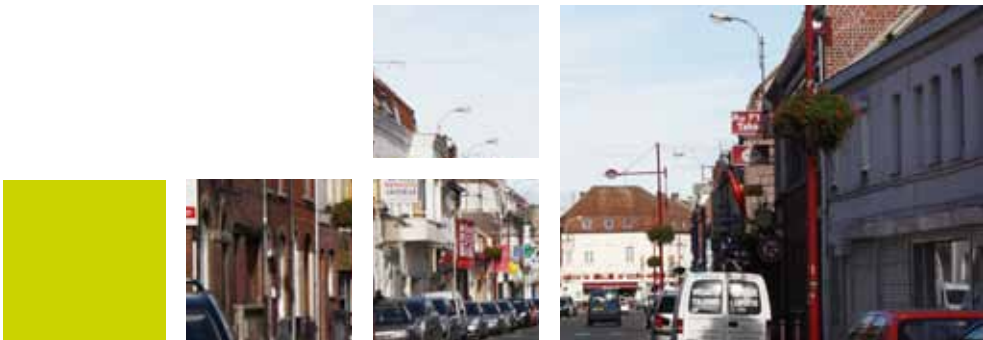
Maître d'ouvrage : Ville de Lys-lez-Lannoy

Période de lancement : 2^{ème} trimestre 2011 (Juin 2011)

Durée de l'action : 3 ans (4 commerces par an)

Coût estimé : 120 000 € TTC sur les 3 ans

Financement : 30 % par le FISAC, 30% par la Ville de Lys-lez-Lannoy et 40 % par le professionnel



1. Quelles sont les commerces éligibles ?

Les entreprises doivent être enregistrées au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Registre des Métiers.

Elles doivent également :

- Réaliser un chiffre d'affaires inférieur à 1 million d'Euros
- Être à jour de leurs cotisations sociales et fiscales
- Ne pas avoir bénéficié de subvention du FISAC depuis les cinq dernières années.

Les cafés, bars-tabacs et restaurants sont éligibles s'ils sont de «proximité» (clientèle locale représentant au moins 50% du chiffre d'affaires).

2. Quelles sont les activités inéligibles ?

- Pharmacies
- Professions libérales
- Agences bancaires
- Activités liées au tourisme
- Restaurants gastronomiques
- Hôtels-Restaurants

3. Quels sont les investissements éligibles ?

- Travaux sur la vitrine commerciale : menuiserie, peinture, store, brise-soleil, rénovation architecturale, marquise...
- Mise en place ou renouvellement d'enseignes : caissons, panneaux...
- Travaux sur la façade du rez-de-chaussée commercial : plaquage, maçonnerie, enduit, peinture...

4. Quels sont les investissements inéligibles ?

- Aménagement des abords extérieurs du local d'activité (parking, garages, cours, clôtures).
- Rénovation de la façade non-commerciale (si le local est couplé à une habitation par exemple).
- Construction d'un nouveau local d'activité.

ACTION 8

Équiper certains commerces d'un système d'information et de guidage pour les non ou mal-voyants

Objectifs

- Adapter certains commerces de Lys-lez-Lannoy aux personnes mal ou non-voyantes par la mise en place d'un système de guidage et d'information.

Actions

Jusqu'à 21 commerces peuvent être équipés de ce dispositif.
Il s'agit d'équiper les commerces d'un dispositif d'information et de guidage destiné aux personnes mal ou non-voyantes.

Périmètre de l'action : Linéaire marchand de la rue Jules Guesde

Maître d'ouvrage : Ville de Lys-lez-Lannoy

Période de lancement : 2^{ème} trimestre 2011 (Juin 2011)

Durée de l'action : 3 ans

Coût estimé : 11 180 € TTC sur les 3 ans

Financement : 50 % par le FISAC, 30% par la Ville de Lys-lez-Lannoy ainsi que 20% par le professionnel

A vos côtés pour le dynamisme commercial de Lys-lez-Lannoy

les partenaires du Plan de soutien au Commerce et à l'Artisanat :



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Lille Métropole Communauté Urbaine
et le Groupement d'intérêt public Lille Métropole Rénovation Urbaine :
partenaires de la Ville de Lys-lez-Lannoy dans l'élaboration de ce Plan de soutien au
Commerce et à l'Artisanat.





Ce guide du Plan de soutien au Commerce et à l'Artisanat a été conçu et réalisé par la Ville de Lys-lez-Lannoy.

Son impression a été financée par la Ville de Lys-lez-Lannoy et l'Etat à travers le FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce).